



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP/BUR/44/2
16 mai 1994

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution et aux
protocoles y relatifs

Rabat, 8-9 June 1994

RAPPORT DU COORDONNATEUR ADJOINT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES MENEES DEPUIS LA DERNIERE REUNION DES PARTIES CONTRACTANTES

(février-mai 1994)

Table des matières

Introduction

A. APPLICATION DE LA CONVENTION DE BARCELONE

- (i) **Coordination du programme**
- (ii) **Questions juridiques**
- (iii) **Développement durable:**
 - (a) Action 21 pour la Méditerranée
 - (b) Programme d'aménagement côtier
- (iv) **Information et formation**

B. APPLICATION DU PROTOCOLE TELLURIQUE ET DU PROTOCOLE IMMERSIONS

- (v) **Activités liées aux Protocoles tellurique et immersions**

C. SURVEILLANCE CONTINUE ET RECHERCHE EN MATIERE DE POLLUTION DE LA MER MEDITERRANEE (MED POL)

- (vi) **Activités de surveillance et de recherche**

D. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA COOPERATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE LA MER MEDITERRANEE PAR LES HYDROCARBURES ET AUTRES SUBSTANCES NUISIBLES EN CAS DE SITUATION CRITIQUE

- (vii) **Prévention et lutte contre la pollution par les navires**

E. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DE LA ZONE LITTORALE DE LA MEDITERRANEE

- (viii) **Gestion écologiquement rationnelle de la zone littorale de la Méditerranée:**
 - (a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement (Plan Bleu-CAR/PB)
 - (b) Planification et gestion du littoral (Programme d'actions prioritaires-CAR/PAP)
 - (c) Téledétection de l'environnement (Téledétection de l'environnement-CAR/TDE)

F. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES ET SITES HISTORIQUES

(ix) Protection du patrimoine commun à la Méditerranée:

- (a) Aires spécialement protégées (CAR/ASP)
- (b) Sites côtiers historiques d'intérêt commun à la Méditerranée

G. QUESTIONS FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES

(x) Questions financières et administratives

- (a) Questions financières
- (b) Questions administratives

ANNEXES

- ANNEXE I : Calendrier, au 1er mai 1994, des réunions organisées dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée
- ANNEXE II : Position, au 1er mai 1994, des signatures et ratifications de la Convention de Barcelone et des Protocoles y relatifs
- ANNEXE III : Etat, au 30 avril 1994, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

PIECES JOINTES

- Pièce jointe 1: Lettre du ministère italien des Affaires étrangères sur la deuxième réunion concernant les déchets dangereux
- Pièce jointe 2: Mémoire d'accord entre le ministère de l'Environnement de Tunisie et le PAM
- Pièce jointe 3: Avis de vacance de poste n° WHO-P94/6 et lettre aux points focaux du PAM

Introduction

Le présent rapport retrace les progrès réalisés dans les diverses activités menées depuis la dernière réunion du Bureau des Parties contractantes (Ankara, Turquie, 2-3 février 1994). Un document distinct (UNE/BUR/44/3) comprend les recommandations du Secrétariat concernant quelques questions spécifiques.

A. APPLICATION DE LA CONVENTION DE BARCELONE

(i) Coordination du programme

1. Le rapport de la dernière réunion du Bureau tenue à Ankara les 2-3 février 1994 (UNEP/BUR/43/3) a été distribué à tous les points focaux du PAM ainsi qu'aux organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales.
2. Conformément à la décision de la dernière réunion du Bureau concernant les organisations non gouvernementales (ONG), le Secrétariat a reçu de membres du Bureau des observations concernant les critères d'après lesquels une ONG peut se voir accorder le statut d'observateur dans le cadre du PAM ainsi que la procédure de coopération avec le PAM. Sur la base de ces observations écrites, le Secrétariat a rédigé, pour examen par le Bureau, une nouvelle proposition qui figure à l'annexe VII du document UNEP/BUR/44/3.
3. Ainsi qu'en a décidé le Bureau à sa dernière réunion, sa prochaine réunion sera convoquée à Tunis, immédiatement après la Conférence de Tunis sur un programme Action 21 pour la Méditerranée. En conséquence, la prochaine réunion du Bureau se tiendra les 2-3 novembre 1994, en tenant compte de l'annonce faite par le vice-président tunisien à la dernière réunion que la Tunisie était disposée à assumer tous les frais de la réunion, y compris les frais de participation (voyage et hébergement complet pour les membres du Bureau et le Secrétariat).
4. Le calendrier, au 1er mai 1994, des réunions organisées dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée figure à l'annexe I au présent rapport.

(ii) Questions juridiques

5. Conformément à la décision du Bureau à sa dernière réunion et après consultation avec l'Espagne, la quatrième réunion d'experts sur le Protocole "offshore" sera convoquée, financée et hébergée à Madrid les 11 et 12 octobre 1994. La réunion sera suivie de la Conférence de plénipotentiaires qui se tiendra également à Madrid les 13 et 14 octobre 1994. Une mission technique PAM/PNUE s'est rendue à Madrid du 19 au 23 avril 1994 en vue d'examiner tous les détails relatifs aux deux réunions, y compris un projet d'accord de pays hôte à signer par les deux parties et

spécifiant les responsabilités de chacune d'elles. Les principaux documents des réunions, avec les lettres d'invitation, seront adressés à toutes les Parties contractantes dans le courant juin 1994 afin de ménager à celles-ci un délai suffisant pour l'examen du projet de Protocole.

6. La dernière réunion du Bureau a autorisé le Secrétariat à contacter le point focal italien du PAM (ministère des Affaires étrangères) en vue de s'assurer de sa position concernant la convocation sous son égide de la deuxième réunion d'experts méditerranéens sur la préparation d'un Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination. Une lettre a été envoyée au point focal italien le 15 février 1994, en demandant une réponse avant la fin mars 1994. La réponse italienne n'est parvenue que le 14 avril 1994 (**Pièce jointe 1**). Compte tenu de cette réponse tardive et conscient du fait qu'il n'y avait pas de ressources au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée en raison du retard dans le versement des contributions par les Parties contractantes, le Secrétariat a décidé, en consultation avec l'ONG italienne (La Facoltà dell'Arte e della Scienza) qui assumera en partie les frais de la réunion dont la tenue est prévue à Rome, de reporter la réunion à la deuxième quinzaine de septembre 1994.
7. Suite à la décision du Bureau à sa dernière réunion de février 1994, la première réunion d'experts juridiques et techniques chargés de revoir le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), la Convention de Barcelone et les quatre Protocoles y relatifs, sera convoquée, financée et accueillie à Barcelone du 14 au 18 novembre 1994. Une mission PAM/PNUE s'est rendue à Madrid et à Barcelone pour examiner tous les détails relatifs à la convocation de la réunion à Barcelone, y compris un accord de pays hôte.
8. Conformément à la décision du Bureau à sa dernière réunion, le Secrétariat a établi un mandat révisé pour le Bureau et les deux comités permanents (Comité scientifique et technique, et Comité socio-économique) sur la base des observations reçues des membres du Bureau. Des recommandations spécifiques pour approbation par le Bureau figurent sous la côte UNEP/BUR/44/3.
9. La position, au 1er mai 1994, des signatures et ratifications de la Convention de Barcelone et des Protocoles y relatifs figure à l'annexe II au présent rapport.

(iii) Développement durable

(a) Programme Action 21 pour la Méditerranée

10. La deuxième réunion du Comité directeur de la Conférence de Tunis sur le programme Action 21 pour la Méditerranée s'est tenue à Tunis les 25 et 26 mars 1994. Des représentants de la France, de Monaco et de l'Italie y ont pris part, ainsi que des représentants du pays hôte et du PAM. Le

Comité a examiné l'état d'avancement de la préparation de la Conférence et est convenu des documents à soumettre à la première réunion préparatoire (Tunis, 16-20 mai 1994). Un mémorandum d'accord a été signé entre le PAM/PNUE et le ministère tunisien de l'Environnement; il spécifie l'assistance financière et technique que le PAM fournira aux autorités tunisiennes, conformément aux recommandations de la Huitième réunion ordinaire et du Bureau des Parties contractantes (**Pièce jointe 2**).

11. Le gouvernement tunisien a adressé aux Parties contractantes ainsi qu'aux OIG et ONG concernées des invitations à la Conférences et aux deux réunions préparatoires.

(b) Programme d'aménagement côtier

12. En raison du manque de ressources financières, il n'a pas été entrepris d'activités importantes au cours de la période considérée, ce qui a eu des incidences fâcheuses sur les relations du PAM et sur sa crédibilité vis-à-vis des Parties contractantes hébergeant des projets PAC. Le seul PAC à faire exception à cet égard a été celui de Rhodes (Grèce), étant donné que le projet est financé par une subvention de la Banque européenne d'investissements (BEI).

Voici un compte rendu succinct des progrès réalisés dans les divers projets PAC:

Littoral syrien

13. Des dispositions ont été prises pour organiser la présentation finale des résultats du PAC en Syrie du 26 au 27 septembre 1994.
14. Le CAR/PAP a présenté, au titre de suivi du projet, un document sur le "Projet SIG dans la ville de Banyas - Recommandations pour la conception de la base de données". Ce document est destiné à servir de base à la mise en place d'une base de données SIG qui sera gérée au niveau local.
15. Un projet de rapport sur le système socio-économique et le système international ainsi qu'un projet de rapport sur les scénarios sont en cours d'élaboration par le Plan Bleu. Une mission du Plan Bleu a eu lieu en Syrie du 3 au 10 mai 1994 en vue d'examiner et finaliser la teneur de l'un et l'autre rapports.

Baie de Kastela

16. Les résultats finaux du PAC "Baie de Kastela" ont été présentés à la réunion qui s'est tenue à Split, Croatie, les 3 et 4 février 1994, qui a rassemblé une cinquantaine de participants.

17. En coopération avec le CAR/ASP, le CAR/PAP a préparé un document sur l'"Evaluation de la zone de Pantan, d'une importance naturelle et historique particulière, assortie d'une proposition en vue de sa protection et de son utilisation".

Ile de Rhodes

18. L'exécution du contrat signé entre le PAM/PNUE et la Banque européenne d'investissements (BEI) est en bonne voie. Un document de projet concernant ce PAC a été signé par le CAR/PAP qui exécute près de 70% du contrat BEI. Il est prévu que le projet qui est financé par une subvention de la BEI d'un montant de 360.000 écus, durera jusqu'au milieu de 1995.

Baie d'Izmir

19. La version finale du document "Etude de planification intégrée de la zone d'Izmir" a été achevée et distribuée.

Algérie

20. Il n'a été reçu du gouvernement algérien aucun signe indiquant qu'il se disposerait à mettre en route le PAC.

Maroc

21. Une groupe de consultants du ministère de l'Intérieur, Direction générale de l'environnement, a rédigé, dans le cadre d'un contrat avec le CAR/PAP, un rapport informatif préliminaire sur les caractères écologiques et socio-économiques de la zone du PAC. Le rapport a été transmis à l'Unité de coordination et à tous les directeurs de CAR, et il est actuellement sous étude en vue de proposer une projet de liste d'activités dans le cadre de l'accord de PAC qui doit être signé à un stade ultérieur entre le PAM/PNUE et le gouvernement du Maroc. La première mission directive/technique est prévue pour le deuxième semestre 1994; elle avait dû être reportée pour manque de fonds.

Sfax

22. L'accord relatif au projet a été signé par le PAM/PNUE et le gouvernement tunisien le 24 janvier 1994.
23. Une réunion consultative s'est tenue à Tunis le 26 mars avec la participation du PAM et du directeur du Centre d'activités régionales de télédétection de l'environnement (CAR/TDE) en vue d'examiner le rôle du Centre TDE dans le cadre du projet Sfax. Deux propositions ont été soumises au gouvernement tunisien pour examen; elles portent sur:

- un stage de formation de deux experts tunisiens au siège du Centre en Italie;
 - l'utilisation des techniques de télédétection dans le projet Sfax.
24. Une mission de l'Unité MED a été entreprise du 28 mars au 2 avril 1994 concernant trois activités: enquête sur la pollution d'origine tellurique, programme de surveillance continue et changements climatiques. Au cours de cette mission, un plan de travail et un calendrier ont été établis pour ces trois activités. Les premiers résultats sont prévus pour le courant de l'été 1994.
25. Une mission du Plan Bleu s'est déroulée en Tunisie du 5 au 9 avril 1994 au sujet de l'activité "Etudes prospectives comportant un scénario environnement/développement". Il a été convenu d'amorcer l'étude, de préparer un programme de travaux et d'identifier des consultants locaux.
26. Le directeur du Secrétariat pour les sites historiques, Marseille, a effectué une mission à Sfax du 21 au 23 avril 1994 à propos de l'activité "Protection et gestion de la médina de Sfax". Un programme de travaux a été convenu avec les autorités tunisiennes.
27. Un contact préliminaire a été noué avec le directeur de l'I.N.S.T.O.P. concernant l'étude sur l'habitat marin de la zone concernée. Il est prévu qu'une réunion entre le CAR/ASP et l'A.N.P.E (coordonnateur national pour le PAC), destinée à mettre sur pied une équipe de travail et à lancer l'activité, se tiendra en mai 1994.
28. Il a été convenu entre le CAR/PAP et le coordonnateur national de ce projet de mettre en route un programme de formation au SIG ainsi que les activités portant sur la gestion des déchets solides et liquides et la gestion intégrée de la zone côtière.

Littoral albanais

29. Les activités concernant le PAC albanais avancent selon le programme de travail et au gré des contraintes financières actuelles.
30. La phase 1 de l'activité "Aires spécialement protégées et application du Protocole ASP", consistant à recueillir et à faire la synthèse de la documentation et des renseignements disponibles, est en cours d'exécution par le CAR/ASP et une équipe d'experts nationaux. Une réunion entre l'équipe de travail et le CAR/ASP doit se tenir à l'occasion du Séminaire international "Gestion des lagunes du littoral albanais" (Tirana, 29 mai-4 juin 1994).
31. Une mission CAR/TDE-CAR/PAP s'est rendue à Tirana les 18-21 avril 1994 en vue de coordonner les activités du programme de Durrès-Vlore. A l'invitation de la Banque mondiale, il a été établi une proposition

d'élaboration de plans de gestion de la zone côtière pour les sections nord et sud du littoral albanais. Une équipe de quatre personnes a commencé à travailler sur le segment Durrès-Vlore. Deux membres de l'équipe ont préparé un document, chacun pour un symposium international sur les lagunes du littoral albanais afin d'exposer les aspects fondamentaux du programme ainsi que ceux du développement touristique de l'Albanie.

32. Le Plan Bleu recueille actuellement des données en coopération avec avec une équipe locale, et une mission est prévue pour août/septembre 1994.

Fuka-Matrouh (Egypte)

33. Le Plan Bleu est en train de préparer un projet de rapport sur le système socio-économique, et des équipes locales procèdent à la collecte de données.
34. Une mission du CAR/PAP se rendra en Egypte du 10 au 17 juin 1994, avec le CAR/TDE, en vue de lancer des activités dans le cadre du projet "Activités sur l'érosion des sols et la désertification", ainsi que du programme de formation au SIG.

Israël

35. Par suite du manque de fonds, aucune action n'a pu être entreprise. Une lettre visant à mettre en route les activités sera adressée aux autorités israéliennes en juin 1994.
36. Une mission du Plan Bleu sera organisée en Israël en vue de renforcer la coopération et d'amorcer les préparatifs du projet PAC.

Liban

37. Une proposition de liste d'activités à intégrer dans un projet d'accord qui sera signé entre le PAM et le Liban a été envoyée pour observations à l'autorité libanaise compétente.
38. Le PAM a été informé qu'un atelier sera organisé par le Centre de recherche marine du Liban au cours de la première semaine de juin 1994. Cet atelier aura pour but d'examiner la situation de la côte et de formuler des propositions d'actions prioritaires. L'élaboration d'un projet PAC pour le Liban sera l'une des questions importantes inscrites à l'ordre du jour de cet atelier.

Malte

39. Une première esquisse des activités à inclure dans un accord concernant le projet PAC pour Malte est en cours d'examen.

(iv) Information et formation

40. Quatre nouveaux numéros de la Série des rapports techniques du PAM (n° 78-81) ont été publiés et distribués à 381 institutions et particuliers, tandis que 50 exemplaires de chaque ont été adressés au Siège du PNUE à Nairobi:
- n° 78 de la Série des rapports techniques du PAM: "Rapports finaux sur les projets de recherche traitant des problèmes d'eutrophisation";
 - n° 79 de la Série des rapports techniques du PAM: "Rapports finaux sur les projets de recherche traitant de la toxicité des polluants pour les organismes marins",
 - n° 80 de la Série des rapports techniques du PAM: "Rapports finaux sur les projets de recherche traitant des effets des polluants sur les communautés et organismes marins"; et
 - n° 81 de la Série des rapports techniques du PAM: "Examen de la qualité des données pour MED POL: dix-neuf années de progrès".
41. La bibliothèque de l'Unité MED a accueilli 47 visiteurs et les a aidés dans leurs études et recherches.
42. Soixante douze demandes par courrier de rapports techniques du PAM, d'exemplaires de documents de l'Unité MED et d'autres publications pertinentes ont été satisfaites, soit au total 456 ouvrages.
43. Le volume II de "Plan d'action pour la Méditerranée: liste des réunions et documents" recensant toutes les réunions intergouvernementales, des groupes de travail et du Bureau de 1992 à la fin 1993 a été publié.
44. Un ressortissant grec a reçu une formation d'aide-bibliothécaire (février-mars 1994);
45. Un nouveau numéro du bulletin du PAM "MEDONDES" a été publié en anglais et en français. Il rend compte de la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes (Antalya, octobre 1993).
46. L'un des vice-présidents (France) avait informé la dernière réunion du Bureau (Ankara, février 1994) de l'initiative en cours dans plusieurs pays et visant à mieux maîtriser le foncier sur la façade littorale en vue de sauvegarder l'environnement. Il avait demandé aux membres du Bureau de réfléchir sur la question et de l'informer s'ils considéraient qu'il serait pertinent et possible de tenir sur le sujet une réunion dont la France serait le pays hôte.

47. Suite aux demandes d'observations à formuler à ce sujet envoyées par le Secrétariat à tous les membres du Bureau les 18 et 28 février 1994, il été reçu une seule réponse (Maroc) déclarant que la réunion proposée par la France pourrait être une occasion d'examiner et d'échanger des vues et des enseignements dans ce domaine. Ladite réunion pourrait émettre un plan concis et mobiliser différents acteurs pour la mise en oeuvre des mesures recommandées.

B. APPLICATION DU PROTOCOLE TELLURIQUE ET DU PROTOCOLE IMMERSIONS

(v) Activités liées aux Protocoles tellurique et immersions

48. Bien qu'un certain nombre de pays se soient déclarés disposés à concourir à l'organisation de la réunion technique sur le traitement des déblais de dragage contaminés, aucune offre ferme n'a été faite.
49. S'agissant du Protocole tellurique, des lignes directrices pour la surveillance de la pollution marine d'origine tellurique ont été achevées par l'OMS et envoyées, pour observations, aux coordonnateurs nationaux pour le MED POL.
50. Des lignes directrices détaillées pour la surveillance sanitaire des eaux à usage récréatif et conchylicoles, et notamment la méthodologie pour les indicateurs bactériens et les agents pathogènes, les méthodes statistiques et le contrôle qualité, ont été achevées par l'OMS et seront publiées par le bureau EURO/OMS, Copenhague.
51. Un document sur les risques sanitaires dûs à la pollution marine en Méditerranée a été achevé par l'OMS. Ce projet sera revu par un groupe restreint d'experts à la fin de l'année. Cette activité est financée par le bureau EURO/OMS, Copenhague.

C. SURVEILLANCE CONTINUE ET RECHERCHE EN MATIERE DE POLLUTION DE LA MER MEDITERRANEE (MED POL)

(vi) Activités de surveillance et de recherche

52. Des propositions de programmes nationaux de surveillance continue pour 1994 ont été reçues de la Tunisie et du Maroc et seront bientôt prêtes pour signature.
53. Des travaux intensifs ont été réalisés pour l'analyse statistique de toutes les données disponibles portant sur les métaux lourds dans les biotes et les sédiments. De plus, le projet financé par le gouvernement italien concernant le traitement, l'analyse et la présentation graphique des

données sur la pollution est devenu opérationnel et un expert détaché par le gouvernement italien devrait bientôt rejoindre l'Unité MED pour une période de 18 mois.

54. Une réunion consultative sur l'évaluation du programme croate de surveillance continue a eu lieu à Zagreb les 15-17 février 1994. Y ont pris part des scientifiques croates ainsi que des experts extérieurs.
55. Le Secrétariat et les organisations coopérantes se sont activement employés à établir l'avant-projet du programme MED POL - Phase III (1996-2005). Cet avant-projet sera examiné et analysé à la réunion convoquée à Izmir, du 20 au 23 juin 1994, avec le concours financier partiel de la Turquie.

D. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA COOPERATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE LA MER MEDITERRANEE PAR LES HYDROCARBURES ET AUTRES SUBSTANCES NUISIBLES EN CAS DE SITUATION CRITIQUE

(vii) Prévention et lutte contre la pollution par les navires

56. La deuxième réunion du Comité directeur créé pour la gestion et le suivi de la mise en oeuvre du projet de mise en place d'un système régional de lutte contre les grands accidents de pollution en mer affectant ou susceptibles d'affecter la mer territoriale, les côtes et d'autres intérêts connexes de Chypre, de l'Egypte et d'Israël, s'est tenue au Caire, les 31 janvier et 1er février 1994, à l'invitation conjointe du REMPEC et de la Commission des Communautés européennes, Direction générale de l'Environnement, Sécurité nucléaire et protection civile (DG XI).

La réunion avait pour principaux objectifs:

- a) de revoir et examiner les rapports établis par l'équipe de consultants (à savoir: rapports nationaux, projet de plan d'urgence sous-régional, propositions concernant les équipements qu'il conviendrait d'acquérir, propositions concernant le programme de formation et l'exercice, etc.); et
 - b) de se prononcer sur les activités de suivi concernant: l'amélioration des systèmes nationaux, la finalisation et l'approbation du plan d'urgence sous-régional, et le programme de formation.
57. En février, le REMPEC a amorcé la préparation d'un Atlas pour la région méditerranéenne aux fins de la préparation et de l'intervention d'urgence contre les accidents de pollution marine, en coopération avec l'IFREMER (France).

58. A la suite de la collision survenue, au soir du 13 mars 1994, entre le MT "Nassia" et le MV "Shipbroker", en provoquant des explosions et le feu à bord des deux bateaux et entraînant une pollution grave du détroit du Bosphore par le pétrole brut que transportait le "Nassia", les autorités turques chargées d'intervenir dans cet accident ont demandé au REMPEC le concours de l'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM) créée par la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes. Bien que l'accident se soit produit en dehors de la zone géographique couverte par le Protocole "situations critiques" de la Convention de Barcelone, le directeur du REMPEC, après consultations avec l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée et l'Organisation maritime internationale, a décidé d'activer l'UAM. Aux fins de cette mission, l'UAM se composait de l'expert technique du REMPEC comme chef d'équipe, et de M.François Cabioch, un expert du CEDRE (France).

Les deux experts sont arrivés à Istanbul dans la soirée du 15 mars 1994, et ils ont travaillé jusqu'au 22 mars avec les autorités turques compétentes et les autres parties s'occupant de l'intervention d'urgence et de la conduite à tenir face aux conséquences de l'accident. Au 22 mars, la situation fut jugée suffisamment stabilisée et les dispositions nécessaires furent prises pour amorcer les activités de nettoyage. Conformément au mandat de l'UAM, qui stipule que celle-ci a pour objectif d'aider les autorités de la Partie requérante à la phase initiale de la situation critique, il a été décidé le 22 mars, d'un commun accord entre les autorités turques et le directeur du REMPEC, que l'équipe de l'UAM s'était acquittée de sa tâche et qu'il pouvait être mis fin à sa mission. Environ 7.000 \$ E.U. ont été prélevés sur le Fonds d'affectation pour les frais de la mission et le remboursement en sera réclamé auprès des assureurs.

Le mandat de la mission était conforme au mandat général de l'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM), adopté par la réunion précitée des Parties contractantes à la Convention de Barcelone. Le chef d'équipe de l'UAM a fait rapport chaque jour aux autorités turques et leur a fourni les conseils techniques, organisationnels et administratifs nécessaires concernant les mesures d'intervention. Les activités du chef d'équipe ont comporté des vols de reconnaissance réguliers dans la zone touchée par la pollution, des inspections des sections contaminées du rivage, un compte rendu de la situation aux autorités turques et au REMPEC, l'octroi de conseils sur les mesures d'intervention dont la prise était recommandée, la participation à des réunions de travail et d'information avec les autorités turques et les autres parties engagées dans les opérations d'intervention, et l'établissement d'une liaison entre les autorités et les autres parties concernées (ITOPF, représentants des armateurs, assureurs, etc.).

59. Un atelier sur la préparation et l'intervention d'urgence contre les accidents maritimes impliquant des substances dangereuses dans les zones portuaires de la Méditerranée et leurs parages s'est tenu à Barcelone, Espagne, du 22 au 26 mars 1994. Cet atelier était organisé conjointement

par le REMPEC et le Centre d'activité du Programme Industrie et Environnement du PNUE (CAP/IE-PNUE) dans le cadre de son programme APELL.

L'atelier a débattu des questions associées aux accidents survenant dans les ports et mettant en jeu des substances dangereuses, et il a adopté des conclusions et une stratégie de préparation et d'intervention d'urgence pour de tels accidents se produisant dans les zones portuaires et leurs parages en Méditerranée. L'atelier a également approuvé des recommandations et un plan de travail pour des activités futures liées à la préparation et l'intervention d'urgence contre les accidents survenant dans des ports et concernant des substances dangereuses.

60. Le 20 avril 1994, le ministère tunisien de l'Environnement a organisé un exercice de lutte contre la pollution marine. Le directeur du REMPEC a pris part à l'exercice et le Centre s'est activement occupé du volet "assistance internationale".
61. Au cours de la période considérée dans le présent rapport, le REMPEC a publié la version actualisée des documents ci-après du Système d'information régionale:
 - a) la version quatre de la base de données "Transport de substances chimiques"(TROCS) qui contient les nouveaux éléments suivants:
 - données sur les propriétés des pétroles bruts (comportant un exposé des champs des diverses données);
 - contremesures le long du linéaire côtier pour les nappes d'hydrocarbures (tirées du manuel *Shoreline Countermeasures* soumis par les Etats-Unis à la 34ème session du MEPC de l'OMI);
 - commodités opérationnelles sous forme d'un élément de conversion unitaire et d'une description des critères de l'échelle de Beaufort pour la force des vents;
 - b) documents de base, recommandations, principes et lignes directrices concernant la préparation, l'intervention d'urgence et l'assistance mutuelle contre la pollution marine accidentelle;
 - c) répertoire des autorités nationales compétentes chargées de la préparation, de l'intervention d'urgence et de l'assistance mutuelle contre la pollution marine accidentelle, et autres renseignements pertinents;
 - d) liste des alertes et accidents en Méditerranée;

- e) lignes directrices pour l'utilisation des dispersants dans la lutte contre la pollution par les hydrocarbures en mer dans la région méditerranéenne.

E. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DE LA ZONE LITTORALE DE LA MEDITERRANEE

(viii) Gestion écologiquement rationnelle de la zone littorale de la Méditerranée

- (a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement (Plan Bleu-CAR/PB)

- 62. La réunion du Conseil d'administration du CAR/PB s'est tenue à Paris le 28 février 1994. Y prenaient part les institutions françaises concernées.
- 63. Le CAR/PB a contribué à la préparation de MED 21, Tunis, au titre de CAR/PB et par la contribution directe de son directeur adjoint.

Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement - MEDO

- 64. La réunion du Groupe d'experts de l'Observatoire a eu lieu le 21 janvier 1994. Un rapport de suivi a été publié.

Le développement du Système d'information, l'acquisition et l'installation de matériel et logiciel informatique en vue d'une exploitation plus efficace des données et informations font que le PC-Arcinfo est en bonne voie.

Une mission a été effectuée en Turquie les 21-24 mars 1994 afin d'aider à l'élaboration du document de projet sur l'Observatoire turc pour l'environnement et le développement. Elle a comporté des discussions avec les autorités locales concernées et des représentants du PNUD et de l'UE.

Un projet de document sur les institutions se consacrant à l'environnement en Turquie et en Tunisie est en cours d'élaboration.

La préparation d'un rapport interimaire sur les activités de MEDO, y compris la proposition d'un ensemble d'indicateurs de l'environnement/développement en Méditerranée, de rapports thématiques sur certains secteurs (socio-économie, eau, sol, biodiversité) et de recherches sur la documentation méditerranéenne est en cours.

Communication et formation

65. Un atelier sur "Le développement durable régional et les outils systémiques et prospectifs", organisé conjointement par les autorités tunisiennes (MEAT, ANPE), la Banque mondiale et le CAR/PB-PAM est en préparation.

Les fascicules PB sur le tourisme et les transports sont en cours de préparation.

Le CAR/PB a participé et contribué activement à plusieurs séminaires méditerranéens en Turquie, Tunisie, Espagne, France et Grèce.

66. Il est rendu compte des activités concernant les projets PAC à la section correspondante sur les PAC du présent rapport.

b) Planification et gestion du littoral (Programme d'actions prioritaires - CAR/PAP)

67. M.Arsen Pavasovic a pris sa retraite le 31 mars 1994. M.Ivica Trumbic a été désigné par le gouvernement croate comme directeur par intérim du CAR/PAP à compter du 1er avril 1994.

Gestion intégrée des zones marines et côtières en Méditerranée

68. Le groupe d'experts chargé d'élaborer les "Lignes directrices pour la gestion intégrée des zones marines et côtières, avec référence spéciale au bassin méditerranéen" a tenu sa réunion finale à Nairobi (14-18 février 1994). La version finale des lignes directrices a été achevée en mai 1994, et le document est en instance de distribution. Quant à l'activité concernant les instruments économiques dans la gestion des zones côtières de la Méditerranée, les questionnaires afférents ont été remplis par la plupart des pays et il a été procédé à une analyse des questionnaires reçus qui a été présentée dans un document récapitulatif ("Application des instruments économiques à la protection de l'environnement et à la gestion intégrée de zones côtières de la Méditerranée"). Ce document sera examiné à un atelier régional envisagé pour le second semestre de 1994. L'avant-projet du document "Lignes directrices pour l'évaluation de la capacité d'accueil touristique" a été mis au point et examiné avec les auteurs à une réunion tenue à Split en mai.

Protection des sols

69. Un groupe de travail a tenu une réunion à Rome, du 14 au 17 février 1994, en vue d'examiner la première version des "Lignes directrices pour l'application d'une méthodologie commune de cartographie des processus d'érosion induits par les précipitations dans les zones côtières de la

Méditerranée". La réunion était présidée par le directeur du PAP. Un expert a effectué une mission à Tunis (27 mars-1er avril) pour aider des homologues tunisiens à finaliser leur étude de cas sur la cartographie de l'érosion qui fait partie intégrante des Lignes directrices.

Aquaculture

70. En coopération avec l'IFREMER (France), le PAP a procédé aux préparatifs nécessaires de l'"Atelier sur les aspects écologiques de la conchyliculture en Méditerranée, en insistant sur la surveillance continue", qui doit se tenir à Dubrovnik les 18-21 juillet dans le cadre des activités FAO-MEDRAP III-IFREMER-PAP relatives au réseau EAMP. Une notice explicative des buts de l'Atelier a été distribuée à tous les pays de la région, et 10 pays qui sont actifs en matière de conchyliculture ont été invités établir des rapports nationaux afin de les présenter à l'Atelier. Une réunion du groupe de travail chargé de la préparation de l'Atelier s'est tenue à La Rochelle (France) les 19 et 20 mai 1994.

Gestion des déchets solides et liquides

71. Pour les besoins du stage de formation à la gestion des déchets solides, il a été établi un document intitulé "Elimination des déchets solides municipaux - décharges contrôlées" de même qu'une étude de cas sur la gestion des déchets solides dans la zone de la baie de Kastela.

Activités d'ordre général

72. En avril, le matériel informatique du CAR/PAP a été revalorisé et le personnel a été formé à l'utilisation du logiciel "Word for Windows". L'établissement de l'état financier pour 1993 et la vérification des comptes ont été achevés en mars. Des rapports financiers pour le premier trimestre 1994 ont été également établis pour les activités du PAP ainsi que pour celles menées au titre du projet PAC pour l'île de Rhodes financé par la BEI.
73. Il est rendu compte des activités concernant les projets PAC à la section correspondante sur les PAC du présent rapport.
- (c) Téledétection de l'environnement (Téledétection de l'environnement - CAR/TDE)
74. Le CAR/TDE a réalisé des travaux intensifs, y compris des contacts avec plusieurs contreparties méditerranéennes. La nomination de points focaux nationaux a été sollicitée par l'Unité MED et la liste est désormais presque complète.

75. Suite à la dernière réunion des directeurs de CAR (décembre 1993) à laquelle le CAR/TDE prenait part pour la première fois, les contacts ont été poursuivis avec tous les CAR et l'Unité MED afin d'explorer les possibilités de coopération dans les programmes en cours et prévus.
76. Ainsi, des dispositions ont été prises pour la participation du Centre aux PAC d'Albanie, de Fuka et de Sfax, et des propositions de projets spécifiques ont été établies.
77. Un questionnaire pour la préparation d'un répertoire des Centres de télédétection en Méditerranée a été finalisé en coopération avec l'Unité MED et envoyé à tous les points focaux.
78. Le directeur du CAR/TDE a pris part, à ce titre, à plusieurs réunions au sein et au dehors de la Méditerranée, et il a présenté des communications exposant le rôle et les travaux du CAR.
79. Il est prévu que la première réunion des Points focaux nationaux du CAR/TDE se tiendra à Palerme du 9 au 11 septembre 1994.

F. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES ET SITES HISTORIQUES

(ix) Protection du patrimoine commun à la Méditerranée

(a) Aires spécialement protégées (CAR/ASP)

Assistance aux pays dans le choix, la création et la gestion des aires spécialement protégées de valeur écologique

80. Une étude de faisabilité sur la création d'aires protégées dans plusieurs sites marins et côtiers d'Algérie est en cours. Toutefois, l'activité est retardée en raison de la situation prévalant en Algérie.
81. Une étude destinée à identifier des mesures de protection et de gestion pour le lac Brullus (Egypte) est en cours. Un consultant du CAR/ASP, M.Roberto Tinarelli, a effectué une mission au site en vue d'évaluer les ressources naturelles du lac et les principales menaces qu'elles encourrent, et d'identifier les mesures de protection et de gestion appropriées. Un rapport préliminaire a été reçu du consultant.
82. Le CAR/ASP prépare une mission en Syrie destinée: (i) à sélectionner des sites proposés pour désignation comme aires protégées et (ii) à identifier des projets de coopération avec les autorités syriennes. Les dates du 29 mai - 2 juin 1994 ont été proposées pour la mission.

Assistance aux pays dans le choix, la création et la gestion d'aires spécialement protégées d'intérêt culturel

83. Le document "Carthage, site d'intérêt scientifique, historique, archéologique, culturel, esthétique et éducatif", préparé par le CAR/ASP, a été publié en commun avec l'"Agence nationale de mise en valeur et d'exploitation du patrimoine archéologique et historique" (ANEP) de Tunisie.

Assistance aux pays dans l'instauration de leur législation concernant les aires spécialement protégées

84. Une activité d'assistance à l'instauration de la législation maltaise concernant les ASP marines est en cours. Le CAR/ASP a créé un groupe de travail composé d'un consultant juridique et d'un spécialiste en biologie marine. Ce groupe de travail a pour tâches principales: (i) d'évaluer la pertinence de la législation maltaise actuelle pour la création et la gestion d'ASP marines, (ii) de choisir les instruments juridiques les plus appropriés qui seront utilisés, (iii) de formuler des propositions, s'il y a lieu, pour l'instauration de nouveaux instruments juridiques, et (iv) de rédiger les actes juridiques pour la création des aires proposées. Une première réunion du groupe de travail s'est tenue à Malte en avril 1994. Un rapport concernant les aspects scientifiques du projet a été reçu. Il est prévu que l'activité sera achevée en août 1994.

Mise en oeuvre du Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée

85. Le CAR/ASP organise actuellement une étude de terrain visant à évaluer le statut de la population de phoques moines habitant la péninsule de Karaburun (Albanie). A cette fin, un accord a été signé avec la Société hellénique pour la protection de l'environnement et du patrimoine culturel (ELLINIKI ETAIRIA). Il est prévu qu'une équipe d'experts grecs et albanais effectuera une mission sur le site en mai 1994. L'étude devrait être menée à bien d'ici octobre 1994.
86. Un document de sensibilisation du public au phoque moine de Méditerranée, établi pour le CAR/ASP par le Parc national de Port-Cros (PNPC,) a été publié. Un projet de document scientifique sur la biologie et le statut du phoque moine de Méditerranée, également établi par le PNPC, a été examiné, et des observations ont été envoyées à l'auteur.
87. L'organisation d'une réunion d'experts chargée d'évaluer la mise en oeuvre du Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée est en cours. L'ordre du jour provisoire de la réunion a été établi; plusieurs contacts ont été noués en vue d'identifier une localité se prêtant à la réunion. Il est prévu que celle-ci se tiendra au début octobre 1994.

Mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée

88. Un programme de recherches sur la génétique des populations de la tortue marine Caretta caretta en Méditerranée, que le CAR/ASP parraine en partie, est en cours.

Mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée

89. Le CAR/ASP a convoqué la réunion du groupe spécial d'experts (comme prévu à l'annexe au Plan d'action) destinée principalement à:
- définir des actions tenues pour prioritaires pour la mise en oeuvre du Plan d'action;
 - rédiger des recommandations aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone en vue de mettre en oeuvre des mesures efficaces de conservation en Méditerranée;

Une réunion s'est tenue le 5 mars 1994 à Montpellier, France, à l'occasion de la huitième conférence annuelle de la Société européenne pour les cétacés.

Activités diverses

90. Conformément à une recommandation de la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes (Antalya, octobre 1993), le CAR/ASP a poursuivi les travaux préparatoires concernant une éventuelle modification du Protocole ASP. Il a été constitué un groupe de travail qui comprend un expert du CAR/ASP, M. T. Scovazzi (Université de Gênes, Italie), M.O. Klemm (ELC/IUCN), Mme M.Dejeant-Pons (Conseil de l'Europe), et M.P. Van Klaveren (président de la réunion d'Ustica sur la législation en matière d'environnement). Une réunion du groupe s'est tenue à Tunis (6-7 avril 1994), et un projet de version révisée du Protocole y a été élaboré. Le projet a été transmis à l'Unité de coordination pour observations.
91. Le CAR/ASP participe à la préparation et à l'organisation de la Conférence MED 21 en tant que membre du Comité directeur et du Comité d'organisation, en assurant également une forme d'appui logistique. Le personnel du CAR/ASP participera à la première réunion du Comité préparatoire qui se tiendra à Tunis du 16 au 20 mai 1994.
92. Dans le cadre des activités générales du Centre, des membres du personnel du CAR/ASP ont pris part aux réunions ou séminaires ci-après:

- Sous-projet MedWet sur le recensement et la surveillance des zones humides - 2ème réunion du groupe consultatif, Bizerte, Tunisie, 18-21 avril 1994;
- Conférence "Information et incidences sociales dans les aires protégées côtières", Italie, 12-14 mai 1994.

93. La version arabe d'une brochure consacrée aux activités du CAR/ASP et au Protocole ASP a été mise au point et publiée.

94. Un document comprenant les versions anglaise, arabe et française du Plan d'action pour la conservation des cétacés dans la mer Méditerranée a été publié.

(b) Sites côtiers historiques d'intérêt commun à la Méditerranée

95. Aucune contribution n'a été reçue du Secrétariat de Marseille pour les 100 sites historiques.

G. QUESTIONS FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES

(x) Questions financières et administratives

(a) Questions financières

Position des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

Contributions non versées pour 1993 et les années antérieures

96. Les contributions non versées au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée se montaient, au 31 décembre 1993, à 4.282.392 \$ E.U. Au 30 avril 1994, un montant de 590.590 \$ E.U. avait été encaissé au Fonds d'affectation pour des contributions non versées des années antérieures. Une somme de 577.115 \$ E.U. est comprise dans ce montant, représentant la contribution 1993 du gouvernement de l'Espagne au Fonds.

97. S'agissant des contributions non versées du gouvernement de l'Italie, le Bureau et le Secrétariat ont entrepris de pressantes démarches. Malheureusement, les élections et le changement de gouvernement ont encore ajourné l'approbation par le Parlement du versement de ces contributions.

98. S'agissant de la contribution de l'UE, des progrès considérables ont été enregistrés dans les négociations entre l'UE et le PNUE à propos du problème juridique, et l'on escompte au moins le versement de la contribution normale de l'UE au Fonds d'affectation.

99. Au 30 avril 1994, les contributions non versées pour 1993 et les années antérieures se montaient à 3.691.802 \$ E.U. (annexe III).

Contributions annoncées pour 1994

100. Au 30 avril 1994, un montant total de 1.699.456 \$ E.U. avait été reçu. Ce montant comprend les contributions des gouvernements des pays suivants: France (1.534.937), Turquie (90.956), Israël (59.425), Chypre (5.660), Liban (2.830), Malte (2.830) et Monaco (2.818).
101. En 1993, une avance de 7.853 \$ E.U. avait été reçue du gouvernement de l'Algérie sur sa contribution 1994.
102. Dans l'état officiel des contributions établi par le PNUE, le versement par le gouvernement de l'Espagne de sa contribution 1994 (605.971 \$ E.U.) n'est pas encore consigné, et il était attendu pour le début mai.
103. Le total des contributions non versées pour 1994 se monte à 2.904.176 \$ E.U. Un rapport financier détaillé figure sous la cote UNEP/BUR/44/Inf.3.

Situation du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

104. Au 31 décembre 1993, la situation du Fonds d'affectation indiquait un excédent de 348.782 \$ E.U. Pour couvrir en urgence les traitements du bureau du Plan d'action pour la Méditerranée pour six mois et les frais de fonctionnement élémentaires pour deux mois, un montant de 998.000 \$ E.U. a été emprunté par le biais de l'Allocation de réserve du Programme du PNUE. Le CAP/OZC du PNUE a alloué un montant supplémentaire de 101.000 \$ E.U. sur le Fonds pour l'environnement afin de couvrir les traitements du personnel du MEL/AIEA participant au Plan d'action pour la Méditerranée. Avec les versements de contributions sus-mentionnés au Fonds d'affectation qui sont intervenus dans le courant avril, la situation s'est radicalement améliorée et, au 30 avril 1995, l'état du Fonds d'affectation enregistrait un excédent de 2.888.010 \$ E.U.
105. Les révisions des document de projet sont en cours en vue d'engager ces fonds pour couvrir les traitements et les frais de fonctionnement du bureau du Plan d'action pour la Méditerranée pour l'année entière, le montant restant étant alloué aux activités les plus urgentes.

Contributions de contrepartie

106. La contribution du pays hôte versée par le gouvernement de la Grèce a été reçue dans sa totalité au début avril 1994.

107. Au cours de la même période, la contribution de 312.000 \$ E.U. du gouvernement de l'Italie pour le projet "Revalorisation des moyens et méthodes de traitement des données pour les données sur l'environnement à l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée" a été reçue.
108. L'état, au 30 avril 1994, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée figure à l'annexe III du présent rapport.

(b) Questions administratives

Personnel des organisations des Nations Unies détaché à Athènes

109. Comme M. L. Saliba, spécialiste OMS (hors classe) à l'Unité de coordination, prend sa retraite à compter du 31 mai 1994, l'OMS, en consultation avec le PAM/PNUÉ, a distribué, le 4 février 1994, l'avis de vacance de poste n° WHO-P94/6 pour le poste de spécialiste hors classe. Le 2 mars 1994, une lettre a été adressée par l'Unité de coordination à tous les points focaux du PAM avec l'avis de vacance de l'OMS demandant sa distribution aux institutions nationales ou aux personnes susceptibles d'être intéressées par le poste (**Pièce jointe 3**). Il est prévu que le remplacement de M. Saliba interviendra à la fin mai 1994 après la sélection voulue.
110. Conformément à la décision du Bureau (Antalya, octobre 1993) concernant les coûts de participation des membres du Bureau aux réunions de celui-ci, le Secrétariat a contacté les deux membres provenant de pays méditerranéens développés pour leur demander d'assumer les frais de leur voyage. Seule l'Espagne a proposé d'assumer les frais de son représentant à la réunion du Bureau au Maroc.

ANNEXE I

Calendrier au 1er mai 1994 des réunions

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
	<u>1994</u>			
Consultation Meeting relative to the CAMP project of Rhodes	10-11 Jan. Athens	UNEP-MEDU	I. Dharat	Issued by MEDU
Eighth Meeting of RAC's Directors and MEDU on MAP	12-14 Jan. Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic I. Dharat	UNEP(OCA)/ MED WG.79/2
Meeting of obser- vatory's advisory panel	21 January Sophia Antipolis	BLUE PLAN (UNEP-MEDU)	A. Hoballah	Issued by BP/RAC
First Meeting of the Steering Committee for the Conference on "MED 21"	25 January Tunis	TUNISIA (UNEP-MEDU)	I. Dharat*	-Prepared by TUNISIAN GOVERNMENT -Mission Report
Meeting of the Bureau (BUR/43)	2-3 Feb. Ankara	UNEP-MEDU (TURKEY)	L. Jeftic* I. Dharat*	UNEP/BUR/ 43/3
Consultation Meeting on the evaluation of the Croatian monitoring programme	15-17 Feb. Zagreb	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	UNEP(OCA) MED WG.80/2
"Paper Exercise" between Tunisia, France, Italy	February (tentative)	REMPEC (UNEP-MEDU)	J-C Sainlos	to be issued by REMPEC
Meeting of Experts on the Conservation of Cetaceans in the Mediterranean	5 March Montpellier	SPA (UNEP-MEDU)	M. Saied	to be issued by SPA/RAC
Second Meeting of the Steering Committee for the Conference on "MED 21"	25-26 March Tunis	TUNISIA (UNEP-MEDU)	I. Dharat*	-to be issued by TUNISIAN GOVERNMENT -Mission Report

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
First Preparatory Meeting of Mediterranean Experts on Agenda 21 for the Mediterranean	16-20 May Tunis	TUNISIA (UNEP-MEDU)	I. Dharat*	to be issued by TUNISIAN GOVERNMENT
Alert Exercise on the Testing of Standart Alert Message and Communication Network	May Tunisia	REMPEC (UNEP-MEDU)	J-C Sainlos	to be issued by REMPEC
Regional Workshop on Systemic and Prospective Methods and Tools together with Statistics and Indicators for Sustainable Development	May-June Magreb country	BLUE PLAN (UNEP-MEDU)	A. Hoballah*	to be issued by BP/RAC
Meeting of the Bureau (BUR/44)	8-9 June Rabat (Morocco)	UNEP-MEDU (MOROCCO)	L. Jeftic* I. Dharat*	to be issued by MEDU
Training Course on the management of marine and coastal protected areas	6-11 June Tunis	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	M. Saied	to be issued by SPA/RAC
Consultation Meeting on the formulation of MED POL-PHASE III	20-23 June Izmir (Turkey)	UNEP-MEDU (TURKEY)	L. Jeftic* F.S. Civili*	to be issued by MEDU
First Meeting of the Task Team on implications of climatic changes in the coastal region of Albania	June Tirana (tentative)	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	to be issued by MEDU

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Inter-Agency Advisory Committee (IAAC) meeting	24-25 June Izmir (Turkey)	UNEP-MEDU (TURKEY)	L. Jetic* F.S. Civili*	to be issued by MEDU
First Meeting of Focal Points for Environmental Remote Sensing	June Rome (tentative)	RAC/ERS (UNEP-MEDU)	M. Raimondi F.S. Civili*	to be issued by RAC/ERS
Regional training course on solid waste management	June Tel Aviv (tentative)	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	S. Tedeschi	to be issued by PAP/RAC
Regional Workshop on Guidelines for ICAM	June Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
Expert Meeting on guidelines for carrying capacity assessment for tourism	June Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
Regional Training Course on Oil Pollution	June	REMPEC (UNEP-MEDU)	J-C Sainlos	to be issued by REMPEC
Second Meeting of the Task Team on implications of climatic changes for Fuka-Matruh CAMP	June Alexandria (tentative)	UNEP-MEDU	L. Jetic*	to be issued by MEDU
Specialized Regional Training Course on Oil Pollution Combating Techniques	June	REMPEC (UNEP-MEDU)	J-C Sainlos	to be issued by REMPEC
Meeting of the Steering Committee for the CAMP project for Fuka (Egypt)	June Cairo (tentative)	UNEP-MEDU (EGYPT)	I. Dharat*	to be issued by MEDU

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Workshop on monitoring network on mollusc culture	4-6 July France	PAP/RAC (IFREMER)	I. Katavic	to be issued by PAP/RAC
Training Course on the management of marine turtles' nesting beaches 1st Session	July Cyprus	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	M. Saied	to be issued by SPA/RAC
Training course on the study and protection of cetaceans	July	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	M. Saied	to be issued by SPA/RAC
National training course on the application of environmentally sound approach to planning and development of tourism activities	July Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
Training Course on the management of marine turtles' nesting beaches 2nd Session	August Turkey	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	M. Saied	to be issued by SPA/RAC
Third Meeting of the Steering Committee for the Conference on "MED 21"	13-14 Sept. Tunis	TUNISIA (UNEP-MEDU)	I. Dharat*	to be issued by TUNISIAN GOVERNMENT
Meeting of Experts on the evaluation of the implementation of the Action Plan for the management of the Mediterranean Monk Seals	29-30 Sept.	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	M. Saied	to be issued by SPA/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Second Meeting of Mediterranean Experts for the preparation of a draft protocol on Hazardous Wastes	September (tentative)	(UNEP-MEDU)	I. Dharat	to be issued by MEDU
National training course on the application of EIA	September Tunis	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Baric	to be issued by PAP/RAC
Workshop on determination of Polycyclic aromatic hydrocarbons (PAHs) and other contaminants in sediments	September Lesvos island (tentative)	IAEA/IOC (UNEP-MEDU)	A. Wagener	to be issued by IAEA
Meeting of BP coordination and Synthesis Committee	September Sophia Antipolis	BLUE PLAN (UNEP-MEDU)	B. Glass	to be issued by BP/RAC
Meeting of REMPEC National Focal Points	September	REMPEC (UNEP-MEDU)	J.C. Sainlos F.S. Civili*	to be issued by REMPEC
Meeting of experts on airborne pollution	Sept/Oct Barcelona	WMO (UNEP-MEDU)	A. Soudine	to be issued by WMO
First Sub-regional workshop on monitoring of chemical contaminants using marine organisms	4-7 Oct. Lesvos island (tentative)	FAO (UNEP-MEDU)	G. Gabrielides*	to be issued by FAO
Expert Meeting on Offshore Protocol	10-11 Oct. Madrid	UNEP-MEDU (SPAIN)	L. Jettic* I. Dharat*	to be issued by MEDU
Conference of Plenipotentiaries on Offshore Protocol	13-14 Oct. Madrid	UNEP-MEDU (SPAIN)	L. Jettic* I. Dharat*	to be issued by MEDU

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Working group meeting on selection and protection of sites suitable for aquaculture	26-28 Oct. Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Katavic	to be issued by PAP/RAC
Second Preparatory Meeting of Mediterranean Experts on Agenda 21 for the Mediterranean	30-31 Oct. Tunis	TUNISIA (UNEP-MEDU)	I. Dharat*	to be issued by TUNISIAN GOVERNMENT
Training course on identification and quantification of algal toxins	October Bremen (Germany) (tentative)	IOC/WHO FAO/ STATE OF BREMEN	G. Kullenberg	to be issued by IOC
National training course on determination of microbiological pollution	October Athens	WHO (UNEP-MEDU)	L. Saliba	to be issued by WHO
GIS training course for national experts to be involved in MAP CAMPs	October Malta	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
Seminar on systemic and prospective analysis for Egypt and Matruh region (CAMP Fuka)	October Cairo or Alexandria	BLUE PLAN (UNEP-MEDU)	A. Hoballah*	to be issued by BP/RAC
Second Sub-regional workshop on monitoring of chemical contaminants using marine organisms	October Rovinj (tentative)	FAO (UNEP-MEDU)	G. Gabrielides*	to be issued by FAO

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Training Course for on scene Commanders	October (tentative)	REMPEC (UNEP-MEDU)	J-C Sainlos	to be issued by REMPEC
Regional Training Course for Instructors	October (tentative)	REMPEC (UNEP-MEDU)	J-C Sainlos	to be issued by REMPEC
Conference on "Mediterranean 21"	1 November Tunis	TUNISIA (UNEP-MEDU)	L. Jeftic* I. Dharat*	to be prepared by TUNISIAN GOVERNMENT
Meeting of the Bureau (BUR/45)	2-3 Nov. Tunis	UNEP-MEDU	L. Jeftic* I. Dharat*	to be issued by MEDU
Experts Meeting for the revision of the Barcelona Convention and its related Protocols and MAP	14-18 Nov. Barcelona	UNEP-MEDU (SPAIN)	L. Jeftic* I. Dharat*	to be issued by MEDU
Second Meeting of the Task Team on implications of climatic changes for Albanian coastal region	November Tirana (tentative)	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	to be issued by MEDU
Workshop on application of integrated approach to development and management of water resources	November Marseille	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	J. Margeta	to be issued by PAP/RAC
Evaluation of the LBS Survey	November (tentative)	WHO (UNEP-MEDU)	L. Saliba	to be issued by WHO
Third Sub-regional workshop on monitoring of chemical contaminants using marine organisms (in French)	November Rabat (tentative)	FAO (UNEP-MEDU)	G. Gabrielides	to be issued by FAO

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Third Meeting of the Task Team on implications of climatic changes for Fuka-Matruh region (CAMP Fuka)	December (tentative) Fuka	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	to be issued by MEDU

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
	<u>1995</u>			
Joint Meeting of the Scientific and Technical Committee and the Socio-economic Committee	16-20 Jan. Athens	UNEP-MEDU	L. Jetic I. Dharat F.S. Civili	to be issued by MEDU
Third Meeting of the Task Team on implications of climatic changes for Albanian coastal region (CAMP Albania)	February (tentative) Tirana	UNEP-MEDU	L. Jetic*	to be issued by MEDU
GIS training course for national experts	March Cyprus	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
Regional workshop on systemic and prospective methods and tools together with statistics and indicators for sustainable development	March/April Turkey	BLUE PLAN (UNEP-MEDU)	A. Hoballah*	to be issued by BP/RAC
National training course on application of environmental sound approach to planning and development of tourism	April Cairo	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
National training course on the application of EIA	April Tirana	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Baric	to be issued by PAP/RAC
Seminar on Systemic and prospective methodologies and tools in the Mediterranean Basin	April/May Sophia Antipolis	BLUE PLAN (UNEP-MEDU)	A. Hoballah*	to be issued by BP/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Workshop on the selection and protection of sites suitable for aquaculture	May Iraklion (Greece)	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Katavic	to be issued by PAP/RAC
Regional training course on reuse of urban waste waters	May Spain or France	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	S. Tedeschi	to be issued by PAP/RAC
Ninth Ordinary Meeting of the Contracting Parties-Conference of Plenipotentiaries for the revision of MAP instruments	5-10 June (tentative) Barcelona	UNEP-MEDU (SPAIN)	L. Jettic* I. Dharat* F.S. Civili*	to be issued by MEDU
Training course on the application of integrated approach to water resources management	September Cyprus or Greece (Rhodes)	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	J. Margeta	to be issued by PAP/RAC
National training course on the application of guidelines for ICAM	September Tel Aviv	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
Workshop to present guidelines for monitoring of erosion processes	September Malaga	PAP/RAC (ICONA) (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
Meeting of BP Co-ordination and Synthesis Committee	September Sophia Antipolis	BLUE PLAN (UNEP-MEDU)	B. Glass	to be issued by BP/RAC

ANNEXE II

POSITION DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DE LA MER MEDITERRANEE CONTRE LA POLLUTION ET DES PROTOCOLES Y RELATIFS (1 mai 1994)

Convention ^{1/} Opérations d'immersion ^{2/} Situation critique ^{3/} Pollution d'origine ^{4/} Aires spécialement ^{5/}									
	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	
Albanie	-	30.5.90/AD	-	30.5.90/AD	-	30.5.90/AD	-	30.5.90/AD	
Algérie	-	16.2.81/AD	-	16.3.81/AD	-	16.3.81/AD	-	2.5.83/AD	16.5.85/AD
Bosnie & Herz/vine	-	12.10.93/AD	-	12.10.93/AD	-	12.10.93/AD	-	12.10.93/AD	12.10.93/AD
Croatie *	-	12.10.93/AD	-	12.10.93/AD	-	12.10.93/AD	-	12.10.93/AD	12.10.93/AD
Chypre	16.2.76	19.11.79	16.2.76	19.11.79	16.2.76	19.11.79	17.5.80	28.6.88/AD	28.6.88/AD
CEE	13.9.76	16.3.78/AP	13.9.76	16.3.78/AP	13.9.76	12.8.81/AP	17.5.80	7.10.83/AP	30.6.84/AP
Egypte	16.2.76	24.8.78/AP	16.2.76	24.8.78/AP	16.2.76	24.8.78/AD	-	18.5.83/AD	8.7.83
Espagne	16.2.76	17.12.76	16.2.76	17.12.76	16.2.76	17.12.76	17.5.80	6.6.84	22.12.87
France	16.2.76	11.3.78/AP-R	16.2.76	11.3.78/AP-R	16.2.76	11.3.78/AP-R	17.5.80	13.7.82/AP-R	2.9.86/AP-R
Grèce	16.2.76	3.1.79	11.2.77	3.1.79	16.2.76	3.1.79	17.5.80	26.1.87	26.1.87
Israël	16.2.76	3.3.78	16.2.76	1.3.84	16.2.76	3.3.78	17.5.80	21.2.91	28.10.87
Italie	16.2.76	3.2.79	16.2.76	3.2.79	16.2.76	3.2.79	17.5.80	4.7.85	4.7.85
Liban	16.2.76	8.11.77/AD	16.2.76	8.11.77/AD	16.2.76	8.11.77/AD	17.5.80	-	-
Libye	31.1.77	31.1.79	31.1.77	31.1.79	31.1.77	31.1.79	17.5.80	6.6.89/AP	6.6.89/AP

Malte	16.2.76	30.12.77	16.2.76	30.12.77	16.2.76	30.12.77	17.5.80	2.3.89	3.4.82	11.1.88
Monaco	16.2.76	20.9.77	16.2.76	20.9.77	16.2.76	20.9.77	17.5.80	12.1.83	3.4.82	29.5.89/R
Maroc	16.2.76	15.1.80	16.2.76	15.1.80	16.2.76	15.1.80	17.5.80	9.2.87	2.4.83	22.6.90
Slovenie	-	15.3.94/AC	-	15.3.94/AC	-	15.3.94/AC	-	15.3.94/AC	-	15.3.94/AC
Syria	-	26.12.78/AC-R	-	26.12.78/AD	-	26.12.78/AD	-	1.12.93/AC	-	-
Tunisie	25.5.76	30.7.77	25.5.76	30.7.77	25.5.76	30.7.77	17.5.80	29.10.81	3.4.82	26.5.83/R
Turquie	16.2.76	6.4.81	16.2.76	6.4.81	16.2.76	6.4.81	-	21.2.83/AD	-	6.11.86/AD-R
Yugoslavie	15.9.76	13.1.78	15.9.76	13.1.78	15.9.76	13.1.78	-	16.4.90	30.3.83	21.2.86

* Dans l'attente de la confirmation de l'Etat depositaire (Espagne)

- 1/ Convention pour la protection de la Mer Méditerranée contre la pollution
Adoptée (Barcelone): 16 février 1976
Entrée en vigueur: 12 février 1978
- 2/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs
Adoptée (Barcelone): 16 février 1976
Entrée en vigueur: 12 février 1978
- 3/ Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles concernant
Adoptée (Barcelone): 16 février 1976
Entrée en vigueur: 12 février 1978
- 4/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique
Adoptée (Athènes): 17 mai 1980
Entrée en vigueur: 17 juin 1983
- 5/ Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la mer Méditerranée
Adoptée (Genève): 3 avril 1982
Entrée en vigueur: 23 mars 1986

Adhésion: AD Approbation: AP Réserve: R

ANNEXE III

Position au 30 avril 1994 des contributions

REGIONAL TRUST FUND FOR THE PROTECTION OF THE
MEDITERRANEAN SEA AGAINST POLLUTION
Status of Contributions as at 30 April 1994
(in United States dollars)

COUNTRIES	Unpaid pledges as at 31 Dec. 1993	Adjustments for prior years	Pledges for 1994	Collections during 1993 for 1994 and fut. years	Collections during 1994 for prior years	Collections in 1994 for 1994 and future years	Unpaid pledges for prior years	Unpaid pledges for 1994
Albania	2,695.00	0.00	2,830	0	0	0	2,695	2,830
Algeria	0.00	0.00	42,446	7,853	0	0	0	34,593
Bosnia Hercegovina	0.00	0.00	12,128	0	0	0	0	12,128
Croatia	0.00	0.00	39,212	0	0	0	0	39,212
Cyprus	0.00	0.00	5,660	0	0	5,660	0	0
Egypt	0.00	0.00	19,808	0	0	0	0	19,808
France	0.00	0.00	1,534,937	0	0	1,534,937	0	0
Greece	0.00	0.00	113,594	0	0	0	0	113,594
Israel	0.00	0.00	59,425	0	0	59,425	0	0
Italy	2,291,801.00	0.00	1,268,132	0	0	0	2,291,801	1,268,132
Lebanon	2,695.00	0.00	2,830	0	2,695	2,830	0	0
Libyan Arab Jamahiriya	257,283.00	0.00	79,637	0	0	0	257,283	79,637
Malta	0.00	0.00	2,830	0	0	2,830	0	0
Monaco	0.00	0.00	2,830	0	0	2,818	0	12
Morocco	0.00	0.00	11,319	0	0	0	0	11,319
Slovenia	0.00	0.00	27,085	0	0	0	0	27,085
Spain	577,115.00	0.00	605,971	0	577,115	0	0	605,971
Syrian Arab Republic	10,780.00	0.00	11,319	0	10,780	0	0	11,319
Tunisia	0.00	0.00	8,489	0	0	0	0	8,489
Turkey	0.00	0.00	90,956	0	0	90,956	0	0
Yugoslavia	469,975.40	0.00	0	0	0	0	469,975	0
European Economic Community pledge	96,250.00	0.00	101,063	0	0	0	96,250	101,063
Total	3,708,594.40	0.00	4,042,501	7,853	590,590	1,699,456	3,118,004	2,335,192
EEC Voluntary Contribution	573,798.00	0.00	568,984	0	0	0	573,798	568,984
Total	4,282,392.40	0.00	4,611,485	7,853	590,590	1,699,456	3,691,802	2,904,176

Total contributions during 1994 as at 30 April 1994 is USD 2,246.00

**TRUST FUND FOR THE PROTECTION OF THE MEDITERRANEAN SEA
AGAINST POLLUTION
STATUS AS AT
12/31/93**

	US\$
<u>INCOME:</u>	
Balance available as at 01.01.1992	935,981
Contributions received in 1992/93	7,810,107
Interest accrued in 1992/93	246,044
A. TOTAL INCOME OF TRUST FUND AS AT 12/31/93	8,992,132
<u>COMMITMENTS:</u>	
1992/93 allocation issued by the Deputy Executive Director	8,582,992
<u>APPROVED COMMITMENTS:</u>	
Approved commitments for 1992/93	7,532,983
Approved provisions for programme support costs for 1992/93	979,288
B. TOTAL APPROVED 1992/93 COMMITMENTS/PROVISIONS	8,512,271
C. BALANCE AVAILABLE (A-B)	479,862
<u>PROPOSED COMMITMENTS:</u>	
Proposed commitments for 1993/94	116,000
Proposed provisions for programme support costs for 1993/94	15,080
D. TOTAL PROPOSED COMMITMENTS/PROVISIONS AS AT 12/31/93	131,080
E. TOTAL APPROVED/PROPOSED COMMITMENTS/PROVISIONS (B+D)	8,643,351
F. SURPLUS/(DEFICIT) OF TRUST FUND (A-E)	348,782

**TRUST FUND FOR THE PROTECTION OF THE MEDITERRANEAN SEA
AGAINST POLLUTION
STATUS AS AT
30/04/94**

	US\$
<u>INCOME:</u>	
Balance available as at 01.01.1994	818,759
Contributions received in 1994/95	2,292,876
Interest accrued in 1994/95	10,397
A. TOTAL INCOME OF TRUST FUND AS AT 30/04/94	3,122,032
<u>COMMITMENTS:</u>	
1994/95 allocation issued by the Executive Director	2,569,345
<u>APPROVED COMMITMENTS:</u>	
Approved commitments for 1994/95	207,100
Approved provisions for programme support costs for 1994/95	26,923
B. TOTAL APPROVED 1994/95 COMMITMENTS/PROVISIONS	234,023
C. BALANCE AVAILABLE (A-B)	2,888,009
<u>PROPOSED COMMITMENTS:</u>	
Proposed commitments for 1994/95	0
Proposed provisions for programme support costs for 1994/95	0
D. TOTAL PROPOSED COMMITMENTS/PROVISIONS AS AT 30/04/94	0
E. TOTAL APPROVED/PROPOSED COMMITMENTS/PROVISIONS (B+D)	234,023
F. SURPLUS/(DEFICIT) OF TRUST FUND (A-E)	2,888,010

Pièce jointe 1

Lettre du ministère des Affaires étrangères sur
la deuxième réunion concernant les déchets dangereux



*Il Sottosegretario di Stato
per gli Affari Esteri*

Roma, 11 aprile 1994

UNEP CO-ORDINATING UNIT MEDITERRANEAN AREA
RECEIVED
14 APR 1994
SECTION 13
Adm.
Edged
Registered
H. Wastes
BUR/44

Mr. L. Joffe
Officer in charge
UNEP/MAP
ATENE

e, p.c. Dr. S. Illuminato
Presidente della
"Facoltà dell'Arte e della
Scienza" (FAS)
ROMA

Faccio seguito alla precorsa corrispondenza intrattenuta con Voi e con la FAS "La Facoltà dell'Arte e della Scienza" - riguardante la futura realizzazione in Italia del II° *Meeting of Mediterranean Experts on the draft Protocol of transboundary movements of hazardous wastes for the Mediterranean Region* -, ed, in particolare, alle richieste avanzate di porre sotto l'egida di questo Ministero la manifestazione organizzata dalla sopra menzionata Organizzazione non governativa.

A tal proposito Vi informo che con nota telegrafica del 23 marzo scorso n. 9013 è stata data comunicazione al dr. Illuminato, presidente della FAS, che le richieste hanno trovato accoglimento e ottenuto così la concessione del patrocinio del Ministero degli Affari Esteri.

L'occasione è gradita per augurare il buon proseguimento di lavoro e per inviare cordiali saluti.

Laura Fincato

- On. Laura Fincato -

Informal translation

I refer to the previous correspondence with you and with F.A.S. on the subject of the convening in Italy of the "*II Meeting of Mediterranean Experts on the draft Protocol of transboundary movements of hazardous wastes for the Mediterranean Region*", and in particular to the request to put the Meeting organized by the above-mentioned NGO under the aegis of this Ministry.

In this connection I wish to inform you that with telex no. 9013 dated 23 March 1994 Dr Illuminato has been informed that his requests have been accepted and that he has obtained the patronage from the Ministry of Foreign Affairs.

Best wishes for the successful continuation of your work and best regards.

H.E. Laura Fincato
Ministry of Foreign Affairs

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME

Unité de coordination
Plan d'action pour la Méditerranée



Coordinating Unit
for the Mediterranean Action Plan

Telephone: (301) 7253190-5
Telex: 222564, 222611 MEDU-GR
Cable: UNITERRA, ATHENS
Elec. Mail: UNICEF Network(ITT/DIALCOM) - UNET
UNEP.MEDU USER ID: UNE058

Leoforos Vassileos Konstantinou 48
P.O.Box 18019
GR 116 10 Athens

FACSIMILE TRANSMISSION

Total number of pages including this cover (2)

Date: 7.02.94

Reference:ID/pb

TO: Hon. Laura Fincato
Undersecretary of State for
Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Piazzale de la Farnesina
Rome
Italy

FROM: L. Jetic
Officer-in-charge
UNEP/MAP
Athens
Greece

FAX #: (301) 7253196-7

FAX #: 0039 6 3236 155

MESSAGE:

Subject: Meeting of Mediterranean Experts on the draft Protocol on Hazardous Wastes
for the Mediterranean region

It gives me pleasure to acknowledge receipt of your fax of 14 January 1994, concerning the support of your Government to the Italian NGO "La Facoltà dell'Arte et della Scienza" which is going to host the above mentioned meeting of experts in Rome next April 1994. In this connection, I would like to inform you that this issue was discussed during the last meeting of the Bureau of the Contracting Parties to the Barcelona Convention held in Ankara, Turkey, on 2-3 February 1994. Members of the Bureau are: Turkey (President), Morocco, France, Spain, Tunisia (Vice-Presidents) and Lebanon (Rapporteur).

After a general exchange of views on this issue, the Bureau agreed on the following decision:

"The proposal to accept the offer of an Italian NGO to host the Second Meeting of Experts on Hazardous Wastes was questioned. It was agreed that the Secretariat should approach the Italian Government with the suggestion that the meeting of experts should be convened under the aegis of the Government of Italy, with the eventual collaboration with the Italian NGO in question".

IF YOU DO NOT RECEIVE ALL THE TRANSMITTED PAGES, PLEASE CALL BACK IMMEDIATELY.

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME**

Taking into consideration the above mentioned decision of the Bureau, and in the event that your Government is ready to convene this meeting under its aegis, I would appreciate receiving as early as possible a confirmation from your side to that effect.

In case we receive your positive answer, invitations as well as a provisional agenda and other documentation will be sent from this office to the Contracting Parties. As regards the financial assistance from your Government, we expect that it will be according to what has been previously discussed.

Pièce jointe 2

Mémoire d'accord entre le ministère de l'Environnement de Tunisie
et le PAM



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME

Unité de coordination
du Plan d'action pour la Méditerranée



Co-ordinating Unit
for the Mediterranean Action Plan

Telephone: (301) 7253190-5,
Telex: 222584, 222611 MEDU-GR
Telefax: (301) 7253197
Cable: UNITERRA, ATHENS
Elec. Mail: UNICEF Network (ITT/DIALCOM) - UNET
UNEP.MEDU USER ID: UNE058

Leoforos Vassileos Konstantinou 48
(second floor)
GR 116 35 Athens

Reference: ID/al

Memorandum of Understanding

This Memorandum of Understanding is concluded between the United Nations Environment Programme, Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan, Athens, Greece (hereinafter referred to as UNEP/MEDU) and the Ministry of Environment of the Government of Tunisia ((hereinafter referred to as the Ministry of Environment), Centre Urbain Nord, Immeuble I.C.F., Ariana, Tunis, Tunisia, regarding the activity "Preparation of an Agenda 21 for the Mediterranean and the covering of a meetings of experts and a conference in Tunis, for this purpose.

- 1-The meetings are being held on the initiative of the Tunisian Government as a follow-up to the UNCED Conference and the decision taken by the Eighth Ordinary Meeting of the Contracting Parties to the Barcelona Convention (Antalya, 11-15 October 1993) and the meeting of the Bureau of the Contracting Parties (Ankara, 2 - 3 February 1994), that a meeting of experts and a Conference "Mediterranean 21" be convened during 1994, in Tunis, to review and prepare an Agenda 21 for the Mediterranean region.
- 2-UNEP/MEDU shall pay the Ministry of Environment a sum not exceeding US\$ 20,000 , subject to availability of funds in the Mediterranean Trust Fund (MTF). A cash advance of US\$ 17,000 will be paid upon signature of this Memorandum of Understanding (subject to availability of Funds in the MTF). The balance of US\$ 3,000 will be paid upon submission of an expenditure statement.
- 3-The sum payable under this agreement will partially cover the cost of the following issues :
 - translation of the study into English, French and Arabic, to be prepared by two consultants (North-South of the Mediterranean);

- interpretation costs (2, Arabic, 2 English, 2 French) to be recruited locally;
 - costs of travel of some representatives from southern Mediterranean countries selected in cooperation with UNEP/MAP.
4. All correspondence regarding substantive, administrative, financial and technical matters between the Ministry of Environment and UNEP/MEDU should be addressed to:

The Coordinator
UNEP Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan
P.O. Box 18019
Leof. Vassileos Konstantinou 48
116 10 Athens
Greece

5. The Ministry of Environment shall indemnify, hold and save harmless and defend at its own expense UNEP, its officers, agents and employees from and against all suits, claims, demands and liability of any nature or kind, including cost or expenses, arising out of acts or omissions of the Ministry of Environment or its employees in the performance of the terms of this Memorandum.
6. The Ministry of Environment shall be considered as having the legal status of an independent contractor. Agents or employees of the contractor shall not be considered in any respect as being officials or staff members of UNEP.
7. The Ministry of Environment shall refrain from any action which may adversely affect UNEP or the United Nations and shall fulfill its commitments with fullest regard for the interest of the United Nations.
8. UNEP has no liability for any risks to the Ministry of Environment or its personnel arising as a result of the work carried out under this agreement, whether it is undertaken on the premises of UNEP or elsewhere.
9. Any dispute arising out of or in connection with this Memorandum shall, if attempted at settlement by negotiation have failed, be submitted to arbitration in New York by a single arbitrator agreed upon by both parties. Should the parties be unable to agree on a single arbitrator within thirty days of their request of arbitration, then each party shall proceed to appoint one arbitrator and the two arbitrators thus appointed shall agree on a third. Failing such agreement, either party may request the appointment of a third arbitrator by the President of the United Nations Administrative Tribunal. The arbitrator shall rule on the costs which may be divided between the parties. The decision rendered in the arbitration shall constitute the final adjudication of the dispute.

10. I have the honour to propose that the present Memorandum of Understanding, signed in the places indicated by both parties, should constitute between UNEP/MEDU and the Ministry of Environment an Agreement that shall remain in force for a period of 8 months from the date of the signature.

For the Government of Tunisia
Ministry of Environment

For the United Nations Environment Programme
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan

Amal Benzarti
Director, International Relations

Ibrahim Dharat
Senior Programme Officer

Date: 5th April 1994

Date: 25 April 1994

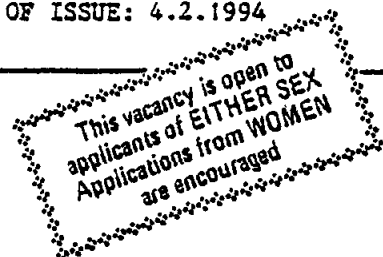
Mme Benzarti Amel

Directeur de la Coopération
Internationale


I. DHARAT

Pièce jointe 3

Avis de vacance de poste No WHO--P94/6 et lettre
aux point focaux du PAM



FUNCTIONAL TITLE : Senior Scientist
GRADE : P.5
OFFICIAL STATION (COUNTRY) : Athens, Greece
ORGANIZATIONAL LOCATION/UNIT : Regional Office for Europe (EURO)
Environment and Health
Mediterranean Action Plan

OBJECTIVES OF THE PROGRAMME:

The overall objectives of the Long-Term Programme of Pollution Monitoring and Research in the Mediterranean Sea (MED POL Phase II) include the provision of technical advice and assistance to countries to enhance their capabilities for marine pollution prevention and control, and to evaluate the state of pollution of the Mediterranean Sea on a continuous basis.

FUNCTIONS OF THE INCUMBENT:

The incumbent plans, implements and evaluates the health-related components of the MED POL programme assigned to WHO, including the development of national monitoring programmes for coastal recreational and shellfish waters; surveys and monitors the pollution sources; organizes research to fill identified gaps in knowledge, and prepares waste management guidelines and other guidelines.

QUALIFICATIONS REQUIRED:

EDUCATION AND SKILLS: Ph.D. in biological or chemical sciences or in environment engineering. Postgraduate training in marine pollution and environmental management. Broad scientific background desirable. Good knowledge of health-related aspects of marine pollution control. Ability to work within the framework of an international agency programme, and with national institutions.

EXPERIENCE: Extensive research experience and several years' organizational experience at the national level. Some years' participation at international meetings and inter-country programmes. Some experience of MED POL activities would be an advantage. Experience in working with people of different nationalities would be an asset.

LANGUAGES: Excellent knowledge of English and good working knowledge of French. Some knowledge of other Mediterranean language(s) desirable.

ANNUAL SALARY (net of tax): . US\$ 51 466 at single rate and US\$ 55 530 with primary dependants. Post adjustment: at present 13.6% of the above figures. This percentage is to be considered as indicative since variations may occur each month either upwards or downwards.

PLEASE TRANSMIT YOUR APPLICATIONS IN TWO COPIES QUOTING VACANCY NOTICE NUMBER

CLOSING DATE FOR APPLICATIONS: 21 MARCH 1994

EXTERNAL APPLICANTS WILL BE CONTACTED ONLY IF THEY ARE UNDER SERIOUS CONSIDERATION

609983

CCOG: 1.E.2

- NOTE. (1) Staff members at Headquarters and Regional Offices should apply to their Personnel Office. Project staff of WHO should notify the Personnel Officer of their Regional Office by cable or airmail. Applicants from the UN or specialized agencies should apply through the Personnel Office of their Organization and attach a completed personal history form. All other applicants should apply to the Personnel Office, World Health Organization, Geneva.
- (2) Appointments to the staff of WHO are usually for a two-year period initially. Normally, staff members will not be promoted during a probationary period of service.
- (3) Appointment to a specific post does not preclude subsequent reassignment to another post or duty station if such transfer is in the interests of the Organization.

SMOKING IS BANNED ON WHO PREMISES



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME**



Unité de coordination
du Plan d'action pour la Méditerranée

Telephone: (301) 7253190-5,
Telex: 222564, 222611 MEDU-GR
Telefax: (301) 7253197
Cable: UNITERRA, ATHENS
Elec. Mail: UNICEF Network (ITT/DIALCOM) - UNET
UNEP.MEDU USER ID: UNE058

Co-ordinating Unit
for the Mediterranean Action Plan

Leoforos Vassileos Konstantinou 48
(second floor)
GR 116 35 Athens

Reference: LJ/cl

March 2, 1994

Dear Sir,

Please find enclosed a vacancy notice from WHO for the position of the Senior Scientist in the Coordinating Unit of the Mediterranean Action Plan, Athens, Greece.

This position will be vacant as of 31 May 1994 due to the retirement of Dr. L. Saliba.

Kindly distribute the enclosed vacancy notice to institutions or individuals who may have an interest in this position.

Yours sincerely,

L. Jetic
Deputy Co-ordinator
Mediterranean Action Plan

Le Directeur
Ministère des Affaires Etrangères
Direction des Affaires Economiques et
financières, et Affaires Générales
37 Quai d'Orsay
75007 Paris
France